

# DECLARATION DE TROODOS

## A l'attention du Gouvernement de la République de Chypre

Nous, participants à la Conférence européenne « *Territoires montagnards des grandes îles méditerranéennes : enjeux européens, politiques nationales et régionales et dispositifs locaux* » réunis dans le Troodos (Chypre) du 28 au 31 janvier 2020, et nous appuyant sur l'article 174 du Traité sur l'Union européenne accordant une « *attention particulière* » aux « *régions insulaires, transfrontalières et de montagne* »,

Déclarons qu'en réponse à l'urgence des défis posés aux communautés de montagne des îles méditerranéennes, il est urgent de mettre en place une stratégie multi-scalaire, multi-acteurs, inclusive et durable, en faveur des zones de montagne et insulaires, et de leurs communautés. Cette urgence doit se traduire par une action rapide des Etats-membres et des régions pour cibler les montagnes dans leurs plans stratégiques et les plans opérationnels de la politique de cohésion en préparation.

Cette stratégie (1) reconnaît le rôle-clé des montagnes insulaires tout en (2) identifiant le besoin de renouvellement des politiques qui seront par nature différenciées, pour (3) s'adapter aux conditions locales en se fondant sur cinq principes communs pour des actions concrètes qui bénéficient à toutes les communautés montagnardes des îles :

### **(1) Reconnaître le rôle clé et les spécificités des espaces montagnards et insulaires à toutes les échelles**

Cette déclaration a pour objectif d'acter **l'importance des espaces montagnards en Méditerranée** ainsi que la nécessité de **renforcer les stratégies territoriales** les concernant. Elle réunit les six grandes îles méditerranéennes qui forment un ensemble particulier devant contribuer à des discussions européennes plus amples concernant les montagnes des îles, ainsi que leur environnement et leurs problèmes de développement territorial durable.

Les espaces montagnards constituent un ensemble de problèmes, d'enjeux et d'opportunités qu'il s'agisse d'« îles-montagne », de massifs inclus dans des îles comportant des plaines littorales, qu'il s'agisse de Régions et d'États. Ces hautes terres constituent à l'échelle européenne, des points chauds de biodiversité et de capital environnemental. Elles sont **des espaces sous pression et souvent en décroissance mais, dans le même temps, elles connaissent de nouvelles dynamiques d'innovations et disposent de ressources endogènes et de richesses patrimoniales d'intérêt communautaire européen.**

Pour autant, les grandes îles méditerranéennes, comme le reste des montagnes européennes et des îles, malgré leurs atouts – leurs dynamiques touristiques et leur patrimoine environnemental, culturel et paysager – sont des zones particulièrement « sensibles » et comportent des « régions rurales en déclin ». Les problèmes économiques, sociaux et de connectivité sont aggravés par l'ampleur des bouleversements écologiques inexorables et complexes – dont ceux liés au changement

climatique et ceux liés à l'effondrement de la biodiversité et à la dégradation des ressources (eau, sol, forêts, etc.). Elles doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en place du nouveau Pacte vert européen ainsi que de la Vision de long terme pour les zones rurales.

L'évaluation des effets du changement climatique et de son impact sur les milieux naturels et semi-naturels, ainsi que l'élaboration de stratégies d'adaptation ne sont pas seulement des sujets de niveau local. Elles doivent être regardées, à l'échelle communautaire, comme affectant **des biens communs de première importance**, que sont les espaces montagnards insulaires, décisifs tant au niveau régional, qu'aux niveaux national et européen. Ainsi, les stratégies de durabilité sont à la fois basées sur l'action collective des acteurs locaux, et construites pour répondre à des enjeux collectifs européens, d'abord ceux de l'environnement et ensuite ceux des transformations économiques et sociales. Elles permettront la sauvegarde de ressources patrimoniales menacées.

La **mobilisation des acteurs locaux et régionaux, en particulier les femmes et les jeunes**, est ici, encore plus qu'ailleurs, une nécessité, car ces milieux spécifiques exigent des connaissances de praticiens – savoirs souvent traditionnels transmis aux nouveaux acteurs des dynamiques locales. Les choix stratégiques dans les territoires ne peuvent être faits que par des convergences d'intérêts dans les communautés montagnardes. D'où la nécessité de focaliser les travaux et les recherches sur les acteurs et l'action locale/régionale, tout en prenant en compte les défis globaux et les dispositifs communautaires européens en vigueur et en évolution sur ces questions. Cette dynamique d'acteurs locaux doit aussi s'accompagner de stratégies de « sauts d'échelle » (régionale, nationale, européenne, voire internationale) pour mobiliser les ressources institutionnelles, intellectuelles, scientifiques et techniques, ainsi que les pratiques et les moyens nécessaires.

## **(2) Renouveler les politiques et dispositifs de développement des espaces montagnards et insulaires**

Nous considérons qu'il convient de **renouveler la vision ainsi que les politiques et dispositifs de développement de ces espaces, pour mieux valoriser leurs atouts et mieux les préparer aux défis environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance**.

Ces territoires sont à la croisée de questions globales et communautaires importantes, et de dynamiques locales et régionales très spécifiques. Les expériences et les innovations qui s'y déroulent, comme les politiques et les outils (régionaux, nationaux et communautaires) sont de toute première importance et recèlent des **utilisations/adaptations des nouvelles technologies** (digitales, énergétiques, etc.) qui permettent de répondre à la fois aux attentes locales et aux défis globaux. Il en va de même pour la production agricole et la gestion des espaces semi-naturels, pour autant que le **tourisme durable** et les **produits de haute qualité et de haute typicité** en renforcent les valeurs, et que les financements prévus par la politique agricole commune soient mobilisés dans les stratégies nationales et les plans opérationnels, particulièrement dans ces espaces ceux pour l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (HNV) et pour les zones Natura2000.

Plus généralement, l'ambition pour ces territoires est de :

- **privilégier la qualité et la durabilité des paysages et des activités** (produits de qualité, marchés de proximité, reconnaissance des pleines valeurs des forêts, industries orientées sur les nouvelles technologies, transformation des aliments, du bois ou des minerais, contribution du tourisme durable aux ressources locales et patrimoniales) en limitant la concurrence entre les divers usages anthropiques du foncier (résidentiel, récréatif, productif, logistique, etc.) et la pression sur les milieux naturels ;
- **favoriser l'accessibilité** ainsi que la desserte en équipements (réseaux, infrastructures) et services de base (éducation, formation, santé, etc.), tout en réduisant les effets de « barrière » par l'accroissement des échanges et la mise en réseau des différents acteurs (institutions publiques, communautés, membre des diasporas, entreprises, ONG, etc.) ;
- **anticiper la vulnérabilité au changement climatique et ses effets** sur la préservation de la biodiversité, sur l'accentuation des risques naturels, sur la viabilité des systèmes agricoles ou touristiques et sur les flux de circulation ;
- **lutter contre la banalisation de la culture montagnarde et pour la transmission des spécificités de la montagne** (propension à prendre des risques, gestion des « biens communs », etc.) afin de **renforcer sa résilience**.

Les espaces montagnards des grandes îles méditerranéennes sont confrontés à des enjeux spécifiques. Cependant, les solutions stratégiques se construisent dans la participation aux débats européens. **Les participants à la conférence de Troodos insistent sur la nécessité de renforcer la politique de cohésion pour la montagne et les îles**, ainsi que les politiques sectorielles de l'agriculture, de l'environnement, de la recherche, de la santé, les transports, l'innovation, etc.

Pour les participants à la Conférence de Troodos, il serait trompeur de produire un « modèle » unique pour les territoires insulaires et montagnards méditerranéens, ou encore des préconisations générales, souvent peu applicables sur le terrain. Ce serait également trompeur d'ériger des expérimentations en « bonnes pratiques » qu'il suffirait de reproduire dans chaque territoire. Il s'agit au contraire de **nourrir la prise de décisions politiques de réflexions sur l'ensemble des géographies montagnardes et insulaires, en rassemblant les acteurs et repérant des innovations dont chacun pourrait s'inspirer en prenant soin des spécificités et problématiques locales**. La discussion sur des zones rurales en déclin s'étant intensifiée ces dernières années, il devient nécessaire que les montagnes insulaires euro-méditerranéennes renforcent la coopération, tant entre elles qu'avec les massifs continentaux, pour participer activement aux préparatifs d'élaboration des politiques européennes appropriées.

Dans ce nouveau cadre de négociations, un débat européen remarquable se développe, ainsi qu'une accumulation d'initiatives et d'expériences innovantes et alternatives, pouvant contribuer de manière significative au développement durable des territoires montagnards et insulaires.

**(3) Définir quelques grands principes d'action pour les espaces montagnards et insulaires euro-méditerranéens**

Les participants à la Conférence de Troodos s'accordent sur les cinq principes d'actions suivants :

**3.a La nécessité d'une concertation multi-scalaire, multi-acteurs et multi-institutionnelle pour porter un projet politique fort**, capable de relever les défis des zones de montagne et insulaires, et pour anticiper ainsi sereinement les évolutions de la société contemporaine, des techniques, des marchés et des environnements, et en faire les atouts et gisements de valeurs de demain. Les capacités d'animation des concertations locales, et qui font le lien avec les concertations régionales, nationales et européennes sont cruciales et ont besoin de moyens renforcés.

**3.b. Le principe de développement territorial équitable, inclusif et durable** doit permettre à ces territoires de montagne d'accéder à des niveaux et conditions de vie comparables à ceux des territoires continentaux nationaux, et de fournir aux communautés nationales et européennes des produits, des services écosystémiques, et des ressources naturelles de haute qualité.

**3.c. Le besoin d'équité et de solidarité entre les territoires** pour préserver et valoriser les ressources et aménités de la montagne, en mettant en place des réciprocités entre littoral/bas-pays/centres urbains et zones de montagne (eau, biodiversité, patrimoine culturel et identitaire) et en favorisant une approche multifonctionnelle, tout en corrigeant évidemment des handicaps spécifiques qui limiteraient ces possibilités de développement durable et inclusif.

**3.d. Le pari que l'innovation**, au-delà d'un assemblage de mesures, s'écrira **en mobilisant les intelligences ainsi que les ressources précieuses trop souvent méconnues dans les territoires, et en réunissant les conditions et les moyens permettant d'agir en commun**, en s'appuyant sur :

- **une meilleure construction « intégrée » des enjeux d'innovation, de préservation et de développement dans un esprit de « territoires apprenants » ;**
- **une forme de gouvernance dans laquelle les autorités de gestion et chaque partie prenante de la montagne sont clairement associées** – c'est le cœur de la justice environnementale et sociale ;
- **des méthodes renouvelées, plus participatives, mettant les acteurs concernés au cœur des actions, leur ouvrant le droit à l'expérimentation**, d'adapter les normes, réglementations ou cadres financiers, et de développer leurs propres réponses et agissant au plus près des personnes et de leurs besoins en s'appuyant sur une ingénierie de proximité.
- **Des capacités locales d'animation reconnues et financées par des fonds publics.**

**3.e. L'exigence de faire émerger et de faire-vivre à l'échelle de l'Union européenne, des réseaux d'échanges de connaissance entre les six grandes îles méditerranéennes.** Les besoins concernent d'abord la mise en place **d'infrastructures de connaissances** qui établissent les collaborations de long terme entre les institutions de formation et de recherche, et qui soutiennent les initiatives des communautés montagnardes insulaires par des expertises de haut niveau. Ces besoins concernent aussi des financements de mobilité pour ouvrir des possibilités d'organiser des échanges d'expériences et établir des partenariats pour accéder à des fonds européens de coopération transfrontalière, transnationale et territoriale. Des besoins sont identifiés pour établir des « **laboratoires**

**d'innovation** » à l'échelle de territoires autour des projets innovants portés par les entrepreneurs, qu'ils soient agriculteurs, chefs d'entreprise, responsables d'associations ou d'autres formes d'organisations de l'économie circulaire, sociale et solidaire, complémentaires à l'action des collectivités territoriales. Enfin, à l'heure de la transition numérique et en complémentarité avec les échanges réels, une plateforme virtuelle multilingue à vocation d'éducation et d'échange pour diffuser des connaissances et contribuer aux innovations dans les territoires est nécessaire.